

Produits	Garantie
<b>Radiateurs</b>	
Radiateurs en fonte montés d'usine, éléments de radiateur en fonte	Illimitée contre tous défauts de fabrication
Radiateurs décor modulaires fonte/acier	2 ans contre tous défauts de fabrication
Radiateurs en acier	1 an contre tous défauts de fabrication
<b>Chaudières-ballons ECS</b>	
Appareillages électriques	Garantie pièce de 2 ans
Corps de chaudières en fonte	3 ans
Corps de chaudières en aluminium	3 ans
Corps de chaudières en acier	3 ans
Chaudières murales	2 ans
Condenseurs	3 ans
Ballons de production d'eau chaude sanitaire en acier inoxydable	10 ans (sauf ballons intégrés aux chaudières murales)
Ballons de production d'eau chaude sanitaire chaudière murale	3 ans
<b>Brûleurs</b>	1 an pièces
<b>Capteurs solaires</b>	5 ans
<b>Pompes à chaleur (mise en service obligatoire)</b>	2 ans pièces Garantie de 1 an main d'œuvre ( <i>si la mise en service doit être effectuée par une station technique agréée</i> )
<b>Chauffe-eau thermodynamique</b>	Cuve : 5 ans Autres pièces : 2 ans
<b>Accessoires radiateurs</b>	Circulateurs : 3 ans Robinetterie des radiateurs : 2 ans
<b>Pièces détachées</b>	1 an à compter de la date de facturation du distributeur ou spécialiste « pièces détachées »